



Le chantier de construction du pôle éducatif, le 23 novembre 2016.

Tenir les délais et limiter les nuisances

La construction du pôle éducatif de votre quartier a démarré en septembre, suite à la démolition cet été du siège de Romainville Habitat (OPH), de l'école maternelle et de la halle Vertigo. Ce chantier, le premier du vaste projet de rénovation du quartier, doit se terminer en août pour que les élèves puissent faire leur rentrée dans leur nouvelle école début septembre.

En lançant le chantier du pôle éducatif cet été, la Ville s'est fixé deux objectifs : tenir les très courts délais de construction et limiter au maximum les nuisances subies par les riverains. Le groupe Eiffage, qui réalise le bâtiment, a été choisi notamment parce qu'il s'est engagé à respecter ces objectifs. Pour achever ce nouvel équipement dans les temps, le constructeur a engagé deux grues

sur le chantier, un dispositif assez exceptionnel. En novembre, trois mois après le début des travaux, le groupe Eiffage a assuré au maire que les délais seraient tenus, sauf en cas de conditions météorologiques exceptionnelles cet hiver. Les habitants du quartier peuvent en effet constater que le chantier avance vite : le terrassement est achevé et les murs de l'équipement commencent à monter. Quant aux nuisances, si elles sont inévitables sur des chantiers de cette taille, tout est fait pour les limiter au maximum. La Ville a d'abord demandé au constructeur de ne pas faire travailler ses équipes trop tôt ou trop tard ; elles n'interviennent donc pas avant 7h ni après 19h afin d'assurer la tranquillité du quartier le matin et le soir. Des imprévus peuvent cependant amener les ouvriers à déroger exceptionnellement à cette règle, auquel cas le groupe

Eiffage s'est engagé à informer les riverains en amont lorsque c'est possible.

Par ailleurs, le groupe Eiffage et les entreprises avec lesquelles il travaille sur ce chantier respectent quelques règles simples qui permettent de limiter les nuisances : lavage régulier des roues de camion et nettoyage de la voirie, aspiration ou arrosage des poussières à la source, organisation des livraisons de façon à éviter des perturbations du trafic, etc.

Enfin, les émissions de bruit en bordure de chantier sont mesurées régulièrement.

Le groupe Eiffage va installer une boîte aux lettres rue des Fontaines en décembre. Les habitants pourront y déposer leurs remarques et observations.



© cabinet Cohen-Pouillard

LE PÔLE ÉDUCATIF EN CHIFFRES

1 pôle éducatif

22 classes :

- 10 classes de maternelle
- 10 classes élémentaires
- 2 classes évolutives

1 restaurant scolaire

1 bibliothèque

3000 m² d'espaces récréatifs

Environ 400 élèves attendus

1 crèche : 70 berceaux

1 salle de quartier

14 mois de travaux

9200 heures de travail en insertion

DES ROMAINVILLOIS SE FORMENT SUR LE CHANTIER

Le chantier du pôle éducatif comprend une clause sociale. Cette clause oblige les entreprises répondant à un appel d'offres public de réserver un temps de travail à des personnes éloignées de l'emploi. Objectifs : les former et favoriser leur insertion professionnelle.

Pour la construction du pôle éducatif, la clause sociale comprend 9200 heures de travail. Elle concerne les métiers suivants : menuisier, serrurier, couvreur, électricien, plombier, agent de nettoyage et agent de manœuvres. Sont concernés par les clauses : les allocataires du RSA, les chômeurs de longue durée, les travailleurs handicapés et les jeunes âgés de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés.

Pour plus d'informations sur les clauses sociales, contactez le service Emploi et Insertion de la Ville au 01 41 71 04 82.



La première pierre symbolique du pôle éducatif a été posée le vendredi 18 novembre.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE CONSTRUCTION DU PÔLE ÉDUCATIF

Juillet 2016	Juillet /Août 2016
DÉMOLITION DU SIÈGE DE ROMAINVILLE HABITAT	DÉMOLITION DE L'ÉCOLE MATERNELLE YOURI-GAGARINE
Septembre / Octobre 2016	Octobre 2016 > Mars 2017
TRAVAUX DE TERRASSEMENT	TRAVAUX DE GROS ŒUVRE
Août/Septembre 2016	Septembre 2016
DÉMOLITION DE LA HALLE VERTIGO	LANCEMENT DE LA CONSTRUCTION
Mars 2016 > Août 2017	Août 2017
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS, DE FAÇADE ET DE FINITION	LIVRAISON DU PÔLE ÉDUCATIF

EN 2017, GAGARINE PASSE EN ZONE BLEUE

Le conseil citoyen et les habitants du quartier Youri-Gagarine interpellent régulièrement la Ville sur les difficultés que rencontrent les habitants pour garer leurs véhicules. En effet, il semble que de nombreuses places de stationnement soient occupées par des personnes extérieures.

Pour répondre à cette problématique, la Ville a décidé de créer une zone bleue sur tout le périmètre du quartier, excepté le parking du centre commercial. Les travaux préparatoires au passage en zone bleue (installation de panneaux de signalisation et réalisation du marquage sol) devraient être achevés d'ici la fin de l'année.

Comment ça marche ?

Les résidents des « zones bleues » peuvent stationner à leur convenance sur celles-ci à condition d'apposer un macaron de secteur sur leur pare-brise. À noter : il est interdit de laisser un véhicule en stationnement plus de sept jours, même avec un macaron de secteur.

Les habitants du quartier Youri-Gagarine pourront demander leurs macarons de secteur à partir du 2 janvier 2017 au poste de police municipale (25, avenue Paul-Vaillant-Couturier); ils seront délivrés sur présentation des documents originaux suivants : pièce d'identité, justificatif de domicile et carte grise.

Les « zones bleues » permettent de garantir la rotation des véhicules, tout en maintenant la gratuité du stationnement. Elles sont matérialisées par des panneaux réglementaires et, au sol, par une peinture bleue. Sans macaron, il est interdit d'y stationner plus d'une heure et demie, tous les jours de 9h à 19h, même les dimanches et jours fériés. Cette durée peut être contrôlée grâce aux disques européens de stationnement. Placés à l'avant des véhicules garés en « zone bleue », ils indiquent l'heure d'arrivée. Les personnes qui ne déplacent pas leur véhicule au-delà du délai légal sont passibles d'une amende, conformément à l'article R417-3 du code de la route.

Pour plus d'informations sur les zones bleues : 01 49 20 93 93.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET :

- > Découvrez les palissades d'information installées rue des Fontaines
- > Consultez la rubrique « Grands projets » du site de la Ville
- > Visitez bientôt la « Maison du projet » entre le bâtiment D et le bâtiment E (ouverture prévue au premier trimestre 2017)

Pour contacter le conseil citoyen du quartier : Facebook « Conseil citoyen – Quartier Youri Gagarine – Romainville »